



COMMUNIQUE DE PRESSE

PROBLEMES DE RECEPTION DE LA TELEVISION

La Municipalité a été informée ces derniers jours, de nombreux problèmes de réception de la télévision dans certains quartiers de Concarneau (Centre-ville, Kérandon, Kérauret, Douric-ar-Zin). L'ANFR (Agence Nationale des Fréquences) indique que les antennes 4G en cours de déploiement à Concarneau sont susceptibles d'affecter la réception télévisée.

La 4G utilise plusieurs bandes de fréquences, dont certaines sont très proches de celles de la TNT. Cela peut provoquer des perturbations dans la réception des chaînes de télévision. Vous n'êtes potentiellement concerné que si vous recevez la télévision par une antenne râteau. La 4G n'a pas de conséquence sur la réception par ADSL, satellite, câble ou fibre optique. Ces perturbations peuvent apparaître notamment dans les situations suivantes :

- L'antenne râteau est orientée à la fois vers un émetteur TNT et vers une antenne 4G,
- Le niveau de signal LTE reçue est nettement supérieur à celui reçu par la TNT (par exemple si une antenne 4G est proche alors que la réception TNT est difficile),
- Un des éléments de l'installation (antenne, filtre, amplificateur, câbles...) n'est pas adapté et ne permet pas d'atténuer suffisamment le signal LTE.

Un dispositif d'assistance et d'intervention a été mis en place par l'ANFR et les opérateurs mobiles vers les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par une antenne râteau. Des solutions pour remédier aux perturbations causées par la 4G ont été identifiées et sont financées par les opérateurs mobiles. Les citoyens concernés par ces problèmes de réception peuvent donc bénéficier d'une intervention gratuite :

- Vous résidez en habitat collectif, signalez vos perturbations de réception TV à votre bailleur ou à votre Syndic qui contacteront l'ANFR au 0 970 818 818
- Vous résidez en habitat individuel, signalez directement vos perturbations de réception TV à l'ANFR au 0 970 818 818 (du lundi au vendredi de 9h à 18h -appel non surtaxé)

En cas de brouillage avéré par la mise en service d'un site 4G, vous (ou votre syndic en habitat collectif) serez rappelé dans les jours qui suivent pour programmation de l'intervention d'un antenniste et pose d'un filtre à votre domicile aux frais de l'opérateur 4G concerné.

**Le Maire,
André FIDELIN**

